

ENQUÊTE INSEE

L'INSEE réalisera, à compter du 10 août, une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. Quelques ménages de la commune seront sollicités.



© INSEE

Un enquêteur de l'Insee prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés. **Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.**

La participation à l'enquête est obligatoire.

En quoi consiste l'enquête ?

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) effectue depuis de nombreuses années sur toute l'année une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

À cet effet, tous les trimestres, un large échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Sauf exceptions, les personnes de ces logements sont interrogées six trimestres de suite : la première interrogation se fait par la visite d'un enquêteur de l'Insee au domicile des enquêtés, les interrogations suivantes par téléphone ou sur Internet. Leur participation, quelle que soit leur situation à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

Infos pratiques

Nous vous remercions du bon accueil que vous réserverez à l'enquêteur.

Les réponses des enquêtés resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.

L'Insee est une administration publique qui conduit ses travaux en toute indépendance professionnelle et dans le respect du secret statistique (loi 51-711 du 7 juin 1951).

Le programme d'enquêtes est approuvé par le Conseil national de l'information statistique (Cnis) et publié au Journal Officiel.

Contact

Accueil - Mairie de Pierrelaye

01 34 32 31 30

accueil-mairie@ville-pierrelaye.fr